



Assurance vie et maison de retraite

Par **Bernardandre**, le **21/06/2010** à **15:08**

Bonjour,

Ma mère a perdu toutes ses facultés mentales et ne peut donc ni décider, ni signer : peut-on utiliser son assurance vie pour financer la maison de retraite (on ne sait pas qui sont les bénéficiaires)? et quelle est la procédure ?

Par **fif64**, le **21/06/2010** à **15:37**

Il faut placer votre mère sous tutelle, après quoi vous pourrez débloquer l'argent de l'assurance vie avec l'autorisation du juge.

Par **Bernardandre**, le **22/06/2010** à **10:19**

compte tenu des désaccords entre frères et soeurs (2 frères et 2 soeurs), nous envisageons de demander que la mise sous tutelle soit confiée à un organisme extérieur à la famille :

Pour la recherche du financement de la maison de retraite : 1500 € par mois

- 800 € payés par les revenus de retraite
- reste 700 € à financer

Est-ce que cet organisme va procéder logiquement comme nous le souhaitons, c'est à dire

- tout d'abord débloquer les assurances vies
- et ensuite, si ce n'est pas suffisant dans le temps, vendre la maison